



Châtel-en-Trièves, le 28 septembre 2026

Mairie de Châtel-en-Trièves
Communes déléguées de Cordéac et de Saint-Sébastien
97 Chemin de Grignolet Le Village - Saint-Sébastien
38710 CHÂTEL-EN-TRIÈVES
Tél. 04 76 34 92 79
Courriel : accueil@chatel-en-trieves.fr

Pourquoi la réunion publique sur le PLU a-t-elle été reportée ?

Une réunion publique devait se tenir vendredi dernier afin de vous présenter l'avancée du Plan local d'urbanisme (PLU) et, plus particulièrement, le projet de zonage de notre commune.

Le jour même, dans l'après-midi, nous avons présenté ce travail aux Personnes publiques associées à l'élaboration du PLU, parmi lesquelles les services de l'État et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Les échanges ont fait apparaître plusieurs points nécessitant d'être approfondis avant de pouvoir vous présenter un zonage suffisamment stabilisé.

C'est la raison pour laquelle nous avons pris la décision, tardivement et nous en sommes désolés d'annuler la réunion publique prévue quelques heures plus tard. Il nous paraissait préférable de reporter ce temps d'échange plutôt que de vous présenter un projet dont nous savions désormais que certains éléments allaient devoir être retravaillés.

Lorsque la commune a engagé sa réflexion sur son document d'urbanisme, le projet initial était celui d'une carte communale. Le nouveau conseil municipal a ensuite fait le choix d'aller plus loin en élaborant un PLU. Ce choix implique aujourd'hui de mettre à jour plusieurs documents essentiels : le schéma directeur d'alimentation en eau potable, le schéma directeur d'assainissement ainsi que la connaissance et la cartographie des risques.

Ces études sont d'autant plus importantes que notre territoire doit désormais intégrer avec beaucoup d'attention les questions liées à la ressource en eau et à l'évolution des risques dans un contexte de dérèglement climatique.

Les derniers échanges ont notamment fait apparaître une incohérence entre le schéma d'assainissement actuellement en vigueur et certaines orientations envisagées dans le futur PLU. Dans ces conditions, il ne nous paraissait ni sérieux ni utile de vous présenter un zonage susceptible d'évoluer dans les prochains mois.

Nous avons donc fait le choix de prendre le temps nécessaire pour actualiser ces documents et disposer d'éléments fiables avant de poursuivre l'élaboration du PLU.

Le travail engagé sur le PLU n'est donc pas abandonné. Il se poursuit, mais son calendrier est adapté afin de construire un document cohérent avec les réalités et les capacités de notre territoire.

Dans l'attente, la commune reste soumise au Règlement national d'urbanisme (RNU). Pour les secteurs situés hors des centres-bourgs, les projets susceptibles de compromettre ou de rendre plus difficile l'élaboration du futur PLU pourront faire l'objet d'un sursis à statuer.

Nous reviendrons vers vous dès que ces études auront suffisamment avancé pour vous présenter un projet consolidé et organiser un nouveau temps d'échange public.

Merci de votre compréhension.